

GUIDE

PRATIQUE

Chenilles processionnaires du pin



LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

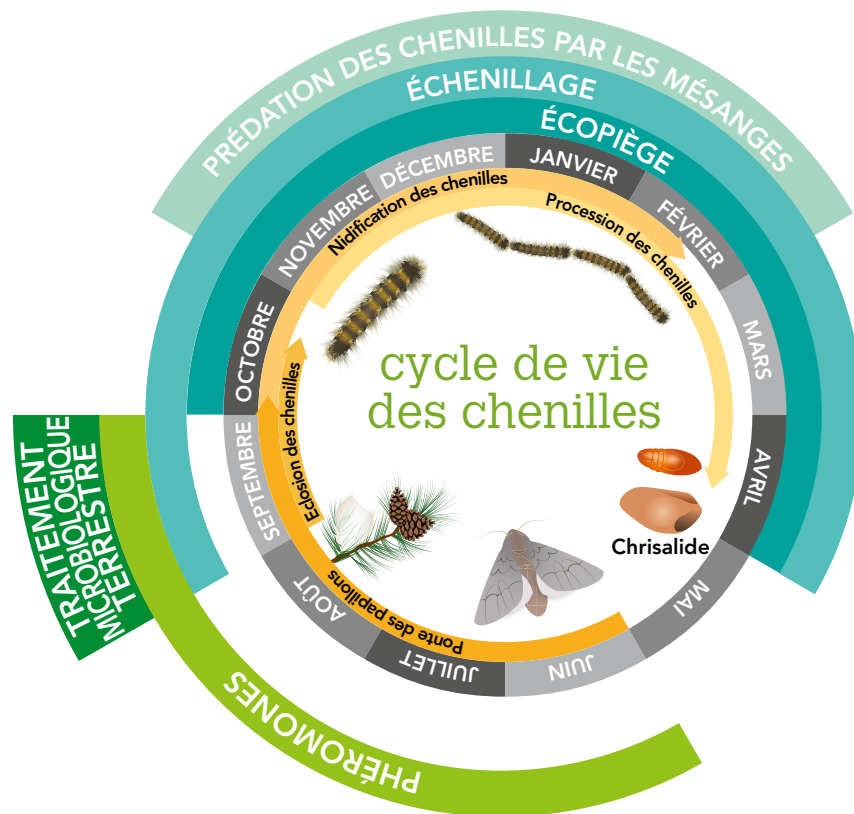
La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea pityocampa*. Le papillon pond, durant l'été, sur des aiguilles de pin. A l'éclosion, les chenilles se nourrissent de celles-ci et commencent à tisser un cocon. De décembre à mi-avril, les chenilles descendent du pin en procession pour s'enfouir dans la terre et se transformer en chrysalide. Les papillons ne sortiront pas tous en même temps. En effet, la chrysalide peut rester jusqu'à 3 ans sous terre.

Pourquoi la chenille processionnaire du pin est urticante ?

La projection de soies* urticantes est pour elle un réflexe de défense. Ces soies sont stockées dans des "poches" situées sur le dos des chenilles. Elles s'ouvrent lorsque la chenille subit un stress.

*Harpons microscopiques creux contenant une toxine : la thaumétopoéine.

Méthodes de lutte



Les écopièges permettent de capturer les chenilles lorsqu'elles descendent de l'arbre pour s'enterrer avant de se transformer en chrysalide.

Les écopièges doivent être installés uniquement sur des arbres contaminés.

Description du kit :

- 1 collerette en plastique
- 1 tube collecteur
- 2 poches de ouate
- 1 manchon mousse
- 1 sac collecteur
- 1 serre-fixe
- 1 sachet plastique avec une attache, 2 crochets, 1 ressort et la notice



Retrait du sac collecteur :

- Changer le sac collecteur vers la fin avril. Si le sac est rempli durant l'hiver, changer le avant qu'il ne déborde. Des recharges sont disponibles sur demande.
- Penser à vous protéger (gants, ...) avant de décrocher le sac.
- Laisser la collerette autour du tronc, cela permet sa réutilisation l'année suivante si l'arbre est de nouveau infesté.
- Pour tuer les chenilles présentes dans le sac, verser de l'eau savonneuse jusqu'à ce que la terre en soit gorgée et attendre quelques minutes. Il est important de tuer les chenilles avant de jeter le sac.
- Jeter le sac dans le tout venant.

Méthode de pose :



1) Coller le manchon sur la collerette. Placer le tube.



2) Fixer la collerette au tronc avec le ressort à 2 m du sol.



4) Remplir la moitié du sac avec de la terre non tassée.



5) Placer le serre-fixe. Accrocher le sac en y insérant le tube.



3) Bien colmater les aspérités avec la ouate.



Votre piège est prêt !

LE NICOIR À MÉSANGE



Les mésanges participent naturellement à la lutte contre les chenilles processionnaires. Accueillez-les chez vous en installant un nichoir.

- Choisir un endroit calme, hors de portée des prédateurs (chats).
- Placer le nichoir à 3 mètres de hauteur minimum avec l'ouverture orientée est, sud-est.
- Favoriser la nidification en plaçant une boule de graines à côté du nichoir (une fois le nichoir colonisé, ne pas réitérer l'opération).



LES PIÈGES À PHÉROMONES



Les communes complètent le dispositif de lutte mis en place par les particuliers en installant des pièges à phéromones* :

- Efficaces durant l'été de juin à septembre.
- Capturent des papillons mâles.



*Substances chimiques émises par les papillons femelles pour attirer les mâles durant la période d'accouplement.

L'ÉCHENILLAGE



Les nids, même vides, contiennent durant plusieurs années des soies urticantes et restent allergènes.

Vous pouvez prélever les nids anciens et récents ainsi que les pontes de l'année afin de réduire les risques de dispersion des soies :

- Coupez les branches infestées.
- Brûlez les dans un container.



LE TRAITEMENT MICROBIOLOGIQUE TERRESTRE



Il est possible d'appliquer un bio-insecticide contenant une bactérie (*Bacillus thuringiensis*) à partir du sol.

Conditions de traitement :

- Traitement sur des arbres de faible hauteur < 10 m.
- Intervention en début d'automne lorsque les chenilles sont les plus sensibles.

Efficacité :

- Mort des chenilles de 1 à 5 jours après avoir ingéré le traitement déposé sur les aiguilles de pins.
- Faible durée de vie du produit dans l'environnement : 8 à 10 jours.



COMMENT OBTENIR UNE SOLUTION DE TRAITEMENT ?

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré fournit sur demande les traitements disponibles.

1 retirez votre formulaire de demande d'écopiège, de recharge, de nichoir ou de traitement microbiologique terrestre auprès de votre mairie.

2 remplissez et renvoyez votre formulaire à :

Communauté de Communes
de l'Ile de Ré
3 rue du Père Ignace - CS 28001
17410 Saint-Martin-de-Ré



Plus d'infos :

05 46 66 56 69

ecogardes@cc-iledere.fr

En cas de contact avec des chenilles processionnaires, consulter rapidement un médecin.